

elle de guerre due par la Grèce a été effectuée hier matin à la Banque ottomane. Selon les conditions du traité de paix, auxquelles la Turquie se soumet rigoureusement, l'évacuation par zones de la Thessalie a commencé et se poursuit normalement. La première zone a déjà été complètement abandonnée par les armées turques.

**FIN DE GRÈVE**

Cardif, 17 mai. Les représentants des mineurs de charbon ont décidé, à une faible majorité, de donner pleins pouvoirs à leurs comités pour s'entendre avec les patrons en vue de terminer la grève.

**APPEL DES OUVRIERS AMÉRICAINS**

New-York, 17 mai. Un appel du syndicat des ouvriers textiles de Philadelphie (U.S.A.), invite les ouvriers textiles d'Europe et surtout les ouvriers belges, à ne pas ajouter foi aux promesses des fabricants et des agents américains, relatives aux salaires élevés qu'ils paieront, ces promesses n'étant pas d'habitude tenues par ceux qui les ont faites.

**Dernière Heure**

**La Guerre Hispano-Américaine**

Hong-Kong, 17 mai. Le blocus de Manille est rigoureux ; il est interdit aux vaisseaux étrangers de pénétrer dans le port. De nombreux insurgés se déclarent en faveur de l'Espagne. Le colonel d'artillerie Michel s'est suicidé parce que l'arsenal de Cadix manquait de munitions pour la défense. Madrid, 17 mai. La nouvelle d'une arrestation à New-York, au sujet des lettres dirigées sur l'Espagne, a produit une vive indignation. Les journaux demandent des représailles contre les Américains résidant en Espagne.

**ROUBAIX**

Nous prions TOUTS LES GAMARADES qui connaîtraient des faits de pression ou de corruption relatifs au scrutin du 8 mai — même ceux qui leur sembleraient anodins — de vouloir bien nous les signaler. Ce n'est pas pour faire invatider M. Motte. Nous sommes en effet trop heureux de l'occasion qui sera offerte à un corps électoral de juger de la nullité du nouveau député de Roubaix à la Chambre.

Mais, il est indispensable que devant la représentation nationale l'immoralité de l'élection de M. Motte soit dévoilée. Il faut que tous les députés soient mis au courant des manœuvres louches employées par un patron millionnaire pour assurer son succès. Cela permettra de juger l'homme. Nous prions instamment nos amis de nous fournir d'urgence et TRES IMPARTIALEMENT tous les renseignements qui pourront recueillir. Un de nos collaborateurs se tiendra à leur disposition tous les soirs, dès aujourd'hui, de 8 heures à 9 h. 1/2.

**La Rédaction.**

Le bacille épistolaire. Il y a de gens qui ont la rage épistolaire au suprême degré. A propos de tout et de rien, ils pondent une missive, comme une poutre un œuf. M. Jules Noyelle, de Roubaix, fait partie de cette catégorie d'individus, qui, s'ils étaient dans une île déserte, s'amuseraient, pour passer le temps, à répondre à Mine de Sévigné. Nous avons hier été gratifiés d'une production « littéraire » de cet ex-rédacteur (7) du *Roubaixien*.

Le poulet est trop jol pour que nous résistions au plaisir de le soumettre à nos lecteurs, en quelques-unes de ses parties : Vous me traitez de Quasimodo... Vous n'ignorez sans doute pas que Quasimodo opposait à des difformités physiques une grande délicatesse de sentiments faite de fragments contrastés.

Hein ! qui dites-vous de cette délicatesse de sentiments, qui est faite de fragments contrastés ? Vous êtes-vous regardé dans un miroir avant d'appeler quelconque du nom de Quasimodo ? Dans ! cher Monsieur ! nous n'avons pas la prétention de rivaliser avec Proust-Apollon... on vous-même, au point de vue de la beauté. Et nous ne prétendons pas le moins du monde que notre physique soit de nature à jeter l'émoi parmi les piquirières roubaixiennes. Mais il en est d'autres que nous qui sont dans le même cas, nous en connaissons même qui l'ont été pour triompher des légittimes scrupules de certaines dames — joindre à leur photographie l'image en relief de Léopold de Belgique ou de Napoléon III.

Chacun a ses amours-propres et je vous laisse juger du choix de vos amitiés. Bien obligé à M. Noyelle de son aimable autorisation. Qu'il nous laisse, ou non, juge de nos choix en matière d'amitié, c'est absolument kif-kif Eugène Motte, comme dirait l'oncle Sarcey. Je vous dispense de reproduire ma lettre, à moins que vous n'en ayez commenté ou reproduit une partie, auquel cas j'en pourrais insérer l'intégralité dans *Epistolaire* et le *Résumé* par toutes les voies de droit. M. Noyelle n'oublie qu'une chose : c'est que le droit de réponse ne lui confère nullement celui de mettre en cause des tiers, et d'accabler au nom de ceux-ci des épithètes malhonnêtes ou diffamatoires. Que ce journaliste d'occasion relise le Code avant de nous renvoyer ses « salutations anti-collectivistes », et que, surtout, il apprenne, ailleurs que dans la prose de son maître Deschamps, l'exacte valeur des mots.

L. M.

**Réponse à des Faussaires**

Jules Guesde, la veille du scrutin, à l'Hippodrome, a démontré que les patrons qui, comme les Allart et les Motte, allaient transporter dans des pays étrangers leurs usines, livrant ainsi les secrets de l'industrie française à nos ennemis

commerciaux, étaient des traîtres à la Patrie, tout comme les Bazaine qui la trahirent autrefois.

Et il ajoutait que ces patrons sans scrupules, mais contents de trahir la France au point de vue commercial, mais obligés aussi des ouvriers français au chômage, c'est-à-dire à la mort lente par la faim, étaient dignes du poteau d'exécution. Voilà exactement ce qu'a dit Guesde — et non autre chose.

**L. BAILLEUL.**

**JUGÉ PAR SES ANCIENS AMIS**

Voilà ce que le Progrès-Avenir dit de M. Chateleyry, l'avocat surnommé l'homme-revolver, qui, comme un certain nombre de républicains à Roubaix, a trahi la République pour passer avec armes et bagages à la réaction.

C'est extrait d'un article paru hier et intitulé « Le Pacte ».

Un avocat de Roubaix du nom de Chateleyry, qui a voulu pour les Dubron, le talent et le front de la réaction, a trahi la République pour passer avec armes et bagages à la réaction. C'est un homme qui ne consent pas comme lui, à se livrer aux odieuses. On ne peut imaginer spectacle plus odieux et plus révoltant que celui de ce Chateleyry, politiques essayant de couvrir du drapeau sacré de la Patrie leurs misérables baïnes, leurs basses rancunes, leurs intérêts les plus vilains et les plus égoïstes.

Notre patriotisme, Monsieur Chateleyry, nous savons en quel il consiste : à quémander la bienveillance des gros millionnaires de Roubaix et de Tourcoing, dont la clientèle veut mieux que celle des pauvres diables de travailleurs.

Vous avez trahie votre église de Dames, votre politique vous rapporte gros. Peut-être au début de votre carrière, vous ne serez pas long à devenir riche.

Continuez votre métier. Enrichissez-vous, Monsieur. Mais que la paillarderie de respectueux ceux qui, meilleurs et plus nobles Français que vous, n'ont jamais obéi qu'à des mobiles généreux et désintéressés, et qui se sont appuyés sur la République, dont la clientèle veut mieux que celle des pauvres diables de travailleurs.

Nous n'ajoutons rien à ce stigmatisé. C'est aux républicains de Roubaix qui ne sont pas encore venus au Parti ouvrier qu'il appartient maintenant de juger M. Chateleyry et ses amis, les Deschamps, Noyelle, Briet et consorts qui, répétant leur phrase, mais sans au service de la plus haute des réactions.

Le jour de leur vote, ces porteurs de bulletins furent, à tour de rôle, avant d'aller voter, aller chercher leur carte dans un local qui leur était désigné. Pour le bureau de la rue Pierre-de-Roubaix, c'était à l'estaminet Tibergien; pour le bureau de la rue Archimède, à l'estaminet de l'Écluse.

Nous connaissons aussi les locaux des autres bureaux, mais nous les taisons pour aujourd'hui. Les cartes d'électeurs étaient remises aux porteurs, pliées en quatre et contenant un bulletin au nom de M. Motte.

C'est bien en trompant les ouvriers sur les causes du chômage et en produisant l'or autan, d'ailleurs, qu'en usant de toutes les pressions, qu'on est parvenu à fausser le scrutin du 8 mai.

Ces choses-là se paient cher. Les adversaires du Parti ouvrier s'en aperçoivent prochainement.

L. B.

**PROMESSES PATRONALES**

Nous avons reçu un certain nombre de plaintes au sujet de faits qui sont passés dans les usines de Roubaix et particulièrement dans celles de MM. Motte, après les élections du 8 mai.

Beaucoup d'ouvriers ont dû chômer le lundi et même le mardi. Les patrons ont refusé de succès électoral du patron millionnaire, avaient le premier jour donné congé aux ouvriers en leur promettant leur salaire pour cette journée perdue. Ils ne s'en étaient pas tenus là, et dans certains cas, le personnel avait été congédié le mardi également.

Les travailleurs comptaient recevoir leur paie pour ces journées de chômage forcé, comme ils espéraient aussi, confiants dans la signature de M. Eugène Motte mise au bas de ses affiches électorales, voir augmenter leurs salaires.

Il s'ont été dupés. Presque nulle part ils n'ont touché quoique ce soit pour le temps qu'on leur a fait perdre. Bien mieux, dans certains endroits, les salaires ont été diminués considérablement.

On nous annonçait hier, — et nous reprochions ce bruit sous toutes réserves, que samedi dernier, jour de paie, on avait retenu aux ouvriers qui s'étaient absentes mardi dans les usines Motte, aux uns un quart de jour aux autres une demi-journée.

Nous avons d'autre part reçu la très intéressante lettre suivante: Monsieur le Rédacteur, Nous avons vu votre avis invitant les électeurs à vous signaler les plus petits faits relatifs aux promesses faites ou à la pression exercée pour les élections du 8 courant. Nous vous signalons le fait suivant: Chez MM. X... ou nous travaillons, on nous avait promis une somme d'argent qu'on n'avait pas faite, mais qui devait être croynons-nous être versée comme chez d'autres patrons. Or, si les promesses ne coûtent rien, les patrons ne semblent pas s'en rendre compte. Ils nous ont promis, mais ils ne nous ont rien donné. Or, si les promesses ne coûtent rien, les patrons ne semblent pas s'en rendre compte. Ils nous ont promis, mais ils ne nous ont rien donné.

que nous n'avons pas montré d'enthousiasme, les patrons, en somme, ne nous donnent rien, puisque nous devons rembourser les prêts consentis, et que la somme reste dans leur caisse.

De plus, ils espèrent avoir touché ainsi le moyen de pouvoir tenir leurs coups les ouvriers qui emprunteront, car le remboursement des sommes ainsi prêtées, pourra être poursuivi devant les tribunaux, au nom des ouvriers de l'usine.

C'est de la générosité bien adroite n'est-ce pas ? Quant à nous, cela ne nous gêne pas, n'ayant jamais, heureusement, eu recours aux avances de nos patrons.

En terminant, nous tenons à vous déclarer, que si nos patrons nous avaient versé quel que chose pour l'élection de M. Motte, nous nous aurions adressé la somme pour qu'elle fût répartie entre les victimes des excès des patriotes.

Nous avons conscience de notre devoir et nous ne voudrions pas salir nos mains avec l'argent des canailles de la classe ouvrière. Recevez, etc...

**RAPPEL À LA VÉRITÉ**

La Croix est outrée qu'on la traite tout-jeu désigneusement et dans son orgueil de gros bourgeois qui veut se faire aussi grosse que le bouff, elle labote comme une vieille portière, pensant trouver — bien à tort — dans le bruit qu'elle cherche à provoquer, l'occasion d'affirmer son importance.

Nous ne ferons pas au sous-ocr Pascal, allié à Jean des Vignes, l'honneur d'une bien longue réponse, mais nous ne laisserons pas estimer qu'il convient de laisser se calmer les haines et les passions suscitées par son journal et celui de M. Rebour.

**UN INCENDIE**

Un incendie s'est déclaré hier soir vers neuf heures chez M. J.-B. Poillan, cabaretier, rue de la Poterne, à l'estaminet du Risquons Tout.

Le feu a pris naissance dans une chambre de l'unique étage. C'est une dame Vaire qui la première s'en aperçut.

Le fils de cette dame, qui était déjà couché, a eu à peine le temps de se sauver. A l'arrivée des pompiers, les deux chambres de l'étage étaient en flammes. Les horaires et les vêtements ont été la proie des flammes.

Plusieurs voisins ont déménagé, mais inutilement, le feu ne s'étant pas éteint. On en était maître à dix heures. Les dégâts s'élevaient à plusieurs milliers de francs. Il y a assurance pour 15 mille francs.

L'immeuble appartient à M. Poissonnier, rue de la Cour.

Les pompiers sont rentrés à 10 heures un quart.

**IVRESSE ET OUTRAGES AUX AGENTS**

Henri Desreumaux, âgé de 35 ans, journalier, demeurant rue du Tilleul, a été arrêté sous l'inculpation d'ivresse et d'outrages aux agents.

**ESCRQUERIES**

La police a procédé à l'arrestation de Noterman Charles, 33 ans, journalier, demeurant place Notre-Dame, sous l'inculpation d'esqueroques.

**CONTRAVENTIONS**

Il a été dressé hier 7 contraventions pour un pour jeu de hasard et six pour ivresse.

**LES RENTES DES TRAVAILLEURS**

Un ouvrier de la maison Veuve Henri Vandamme, constructeur automobile, rue de l'Écluse, nommé Henri Godman, demeurant rue Faidherbe à Croix, s'est blessé le 14 mai, à 6 h. 1/2 du soir, dans l'atelier.

En prenant de la fonte en fusion, il s'est fait une brûlure sur le dos du pied gauche. M. le docteur Iseque a conclu à un repos de quinze jours.

Tous les formats photographiques seront admis pour ce concours.

La date du concours est fixée au dimanche 22 mai. L'heure du rassemblement est fixée à huit heures, départ précis à huit heures et demie, au Parc Barbiéux, statue Naudou.

**VELODROME ROUBAISIN**

Les deux ateyers Cordang et Champion n'ayant pu se mesurer dimanche dernier font tous les jours de l'entraînement à la piste de Barbiéux.

Cordang derrière ses équipés du « Team Dringy » fait tous les jours 50 à 60 tours de piste en 23 autour et termine son travail par 21 9/10 ou 21 4/5 ce qui constitue la jolie vitesse de 52 à 53 kilomètres à l'heure.

Champion tiré par les tandems électriques couvrit lui aussi 15 ou 20 kilomètres avec une moyenne de 22 au tour, il suit ses entraînements avec une assidue très remarquable et espère bien avoir raison jeudi prochain de son formidable adversaire.

Les éléments d'un grand et légitime succès se trouvent donc réunis pour le match de jeudi prochain.

**HIPPODROME ROUBAISIN**

Cirque Vitesse. Aujourd'hui mercredi 18 mai 1888, avant-dernière représentation offerte aux dames.

Une dame accompagnée d'un cavalier ne paiera pas, deux dames ensemble ne paieront qu'une place.

A cette représentation les Hacker and Lester ; la société du Club fin-de-siècle et tous les principaux artistes paraîtront à cette brillante soirée.

Judi 19 mai, deux grandes représentations, terminée à 3 heures, les enfants ne paieront qu'0,25 c.

**COMBAT DE COQS**

Un grand concours de coqs aura lieu le jeudi de l'Ascension, courant, chez Alphonse Dusart, anciennement Calonne, rue du Tilleul. 26 sociétés y prendront part. La mise est de 2 francs pour en avoir 35 francs. Il reste encore 2 mises à vendre. Avis aux amateurs. A 4 heures au parc.

**CONVOICATIONS**

Chorale la Solidarité ouvrier. — Ce soir mercredi, répétition générale. — Dernières mesures à prendre pour le festival de Saint-Sauveur.

Parli-Parisier. — Section Roubaixienne. Le groupe de l'Entrepôt se réunira samedi prochain, à 8 heures très précises.

Le comité exécutif et la commission électorale, se réuniront ce soir à 8 h. 1/2 au local La Paix.

Nalances. Gaston Ledoux, 26 ans, rue de la Cour, 11 — Albert Potier, rue de la Cour, 11 — Albert Nisus, rue de la Cour, 11 — Victor Boudier, rue de la Cour, 11 — Alphonse Desreumaux, rue de la Cour, 11 — Adèle Truquet, rue de la Cour, 11 — Sidonie Desreumaux, rue de la Cour, 11 — Jeanne Lechaux, Grand-Croix, rue de la Cour, 11 — Jeanne Lechaux, Grand-Croix, rue de la Cour, 11.

Décès. Constance Roman, 74 ans, rue d'Alger, 57 — Désiré Bonhomme, 65 ans, rue d'Alger, cour 2 — Mayer, 2 — Louis François, 65 ans, rue de la Cour, 11 — Pierre Durand, 72 ans, rue de la Cour, 11 — Pierre Hurlin, 47 ans, rue de la Cour, 11 — Jeanne Desreumaux, 65 ans, rue de la Cour, 11 — Sidonie Desreumaux, 65 ans, rue de la Cour, 11.

EXTRADES. A la requête du parquet de Bruges, la nommée Jeanne-Baptiste Debeule, 44 ans, d'iseraad, en tant un fil de son métier en marche a eu l'index gauche pris entre l'échasse et la table.

Le docteur Brunet qui a donné des soins à la praticque l'amputation de la première phalange.

L'incapacité de travail sera de quinze jours environ.

**ETAT-CIVIL DE ROUBAIX du 17 Mai 1888**

**Nalances**  
Gaston Ledoux, 26 ans, rue de la Cour, 11 — Albert Potier, rue de la Cour, 11 — Albert Nisus, rue de la Cour, 11 — Victor Boudier, rue de la Cour, 11 — Alphonse Desreumaux, rue de la Cour, 11 — Adèle Truquet, rue de la Cour, 11 — Sidonie Desreumaux, rue de la Cour, 11 — Jeanne Lechaux, Grand-Croix, rue de la Cour, 11 — Jeanne Lechaux, Grand-Croix, rue de la Cour, 11.

**Décès**  
Constance Roman, 74 ans, rue d'Alger, 57 — Désiré Bonhomme, 65 ans, rue d'Alger, cour 2 — Mayer, 2 — Louis François, 65 ans, rue de la Cour, 11 — Pierre Durand, 72 ans, rue de la Cour, 11 — Pierre Hurlin, 47 ans, rue de la Cour, 11 — Jeanne Desreumaux, 65 ans, rue de la Cour, 11 — Sidonie Desreumaux, 65 ans, rue de la Cour, 11.

**EXTRADES**  
A la requête du parquet de Bruges, la nommée Jeanne-Baptiste Debeule, 44 ans, d'iseraad, en tant un fil de son métier en marche a eu l'index gauche pris entre l'échasse et la table.

Le docteur Brunet qui a donné des soins à la praticque l'amputation de la première phalange.

L'incapacité de travail sera de quinze jours environ.

**ACCIDENTS D'USINE**  
Chez MM. Jules et Floris Lorthiois, le nommé Jean-Baptiste Debeule, 44 ans, d'iseraad, en tant un fil de son métier en marche a eu l'index gauche pris entre l'échasse et la table.

Le docteur Brunet qui a donné des soins à la praticque l'amputation de la première phalange.

L'incapacité de travail sera de quinze jours environ.

**AU BON MARCHÉ**  
Par suite d'achats considérables, la pharmacie Lellou décline la presque totalité des médicaments avec une différence de plus de 100 0/0 (cent pour cent) meilleur marché que n'importe quelle pharmacie.

NOTA. — Nous engageons vivement tous nos lecteurs à se rendre compte par eux-mêmes que nous n'aurons pas en vue à des prix aussi exceptionnels qu'à la pharmacie.

L. LELLON, 163, Grande-Rue Roubaix

**TRAVAILLEURS DES DEUX SEXES**  
A la place de toutes ces boissons alcooliques, que, sous forme de corail, vous absorbez, faites à votre insu, un déclinement de votre santé, habituez-vous à ne consommer d'autre aperçit que l'exceptionnel VIN de BANYLLES-TRILLES, soigneusement préparé avec de VIEUX VINS de BANYLLES et le distillat leur QUINQUINA et vous ne tarderez pas à ressentir ses effets tonifiants et bienfaisants.

Dans tous les Cafés et les Boites de BANYLLES-TRILLES.

Écrivez, sans que jamais, l'écrit pour la bouteille à cause des nombreuses contrefaçons.

**LILLE**

**ACCIDENTS DE TRAVAIL**  
— M. Emile Motin, âgé de 42 ans, charretier chez M. Emile Delcroix, est tombé sous les roues de son charriot, lundi soir. Il a eu les deux jambes gravement atteintes.

Le blessé a été transporté à l'hôpital Saint-Sauveur, où il a été admis d'urgence.

— En grimpa sur une rangée de pieux qui clôturent l'école de la rue Fombelle, le jeune Eugène Baerdoul, âgé de 12 ans, demeurant rue de Bailleul, 27, est tombé d'une hauteur de quatre mètres.

Transporté à son domicile, il reçut les soins de M. le docteur Vermeesch qui ne constata, heureusement, que quelques blessures sans gravité.

— Hier, vers une heure de l'après-midi, le jeune Jules Fleurquin, âgé de 16 ans, aide-ouvrier, travaillant à la Halle aux Sucres, est tombé d'une échelle sur laquelle il portait des paniers.

Relévé sans connaissance le pauvre enfant, qui avait fait une chute de quatre mètres de hauteur, fut transporté à la pharmacie Courtin, rue Saint-André, où il reçut les soins de M. le docteur Courmont.

Il a été ensuite transporté chez ses parents, rue St-André. Ses blessures n'auront, heureusement, pas de suites graves.

**LA BARAQUE DE LA RUE COLBERT**  
M. Lemaire, juge d'instruction a signé hier des ordonnances non-lieu en faveur des sieurs Amand Desbonnet, Louis Wiat, Gustave Forest et Gustave Cuyelier. En conséquence, ces quatre détenus ont été mis en liberté dès hier, l'instruction n'ayant pu relever contre eux des charges suffisantes pour établir leur culpabilité.

Les autres inculpés, au nombre de neuf, y compris Vernet, dit Petit-Pierre, que la police n'a pas encore arrêté, comparaitront sous peu devant le Tribunal correctionnel comme prévenus de coups et blessures volontaires et de rébellion envers un agent de la force publique.

**LE RÉ ESCADRON DU TRAIN**  
M. le général de brigade Brunet, du service de l'artillerie, a commencé hier l'inspection du ré escadron du train des équipages.

Après l'inspection dans les casernes, M. le général Brunet fera exécuter divers exercices sur le champ de manœuvres de Ronchin.

**CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES**  
Les candidats au certificat d'études primaires devront se faire inscrire dans les bureaux de l'inspecteur primaire de leur circonscription, avant le 25 mai, terme de rigueur. Passé cette date, il ne sera plus reçu aucune inscription.

Les candidats devront avoir onze ans révolus, avant le 1er octobre 1888. Il ne sera accordé aucune dispense d'âge.

**UNION ARTISTIQUE DU NORD**  
Nous rappelons que l'exposition de l'Union artistique est ouverte jusqu'au mardi soir 17 mai, dernier délai.

Malgré le désir qui s'en est manifesté la commission ne pourra en prolonger la durée au delà de la date prévue sur les affiches.

En effet, l'ensemble de l'exposition se trouverait désorganisé par suite de l'éloignement par leurs acquéreurs des œuvres vendues et de celles dont leurs auteurs ou propriétaires n'ont consenti à se séparer que sur la demande de la Société et pour ce détail déterminé à l'avance.

Mardi 16 mai, à partir de 6 heures du soir, les œuvres vendues seront à la disposition des acquéreurs.

**MUSC AUTHENTIQUE**  
Comme tout ce qui sort des laboratoires modèles de Victor Valissier, le *Savon au jusse du Labéol*, n° 29, est préparé avec des matières de choix et des soins sévères ; un usé est surtout la provenance authentique de ses muscs, qui spécialise le nouveau produit du grand parfumeur. Demandez le numéro 29, et vous serez absolument charmés.

**UNIVERSITÉ DE LILLE**  
Mercredi 18 mai, à 8 h. 1/2 du soir, salle C, à la Faculté des Lettres de l'Université de Lille, 45, rue Gauthier-de-Châtillon, cours public de M. Petit-Dutailis : Histoire constitutionnelle et sociale du peuple anglais depuis l'établissement du Parlement jusqu'à la guerre des Deux-Roses.

**ADJUDICATION À LA MAIRIE**  
Le mardi 17 mai 1888, à 3 heures, il a été procédé à la Mairie de Lille, à l'adjudication des fournitures et réparations de l'habillement du bataillon des sapeurs pompiers pendant trois années 1888, 1889 et 1890, dont la dépense est évaluée à 21.000 francs.

M. Félix Boutry, négociant à Lille, a été déclaré adjudicataire moyennant un rabais de 20 fr. 17 0/0.

**BOURSES DE SÉJOUR À L'ÉTRANGER**  
Un concours pour l'attribution de 5 bourses de séjour à l'étranger aura lieu à Lille, le jeudi 7 juillet prochain.

Tous les instituteurs ou exerçant dans le département et pourvus du brevet supérieur pourront être admis à y prendre part. Les demandes d'inscription, établies sur papier timbré, devront parvenir à la direction départementale de l'enseignement primaire du Nord pour le 25 juin au plus tard. — Les bourses ne se répètent pas.

**ACTE DE COURAGE**  
Hier, vers 11 heures et demie du matin, deux chevaux attelés se sont emballés au square Ruault. Après avoir parcouru quelques centaines de mètres, M. Hippolyte Carpentier, marchand de charbons, rue du Bois-Saint-Sauveur, s'est élançé à la tête des chevaux, et est ainsi parvenu à éviter de nombreux accidents car c'était justement la sortie des classes.

**CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES**  
Les épreuves écrites pour le certificat d'études primaires supérieures auront lieu à Lille pour les écoles supérieures de Lille, Roubaix, Tourcoing, Fournes et Hanbonndin ; à Douai, pour celles de Douai ; à Valenciennes, pour celles de Valenciennes, Denain et Landreches. Les épreuves orales auront lieu à Lille.

**POTS DE FLEURS DÉROBÉS**  
Lucien Schuyffers, menuisier, rue du Bois-St-Rienne 17, et Félix Marguad, dépanneur, rue du Barbier-Macé, 8, ont

été dérobés hier matin, au parquet, pour avoir dérobé six pots de fleurs appartenant à M. Delchambre.

**LES ANCIENS ÉLÈVES DE SAINT-SAUVEUR**  
Voilà la liste des numéros gagnants de la tombola organisée par l'Association amicale des Anciens élèves des Ecoles laïques du quartier St-Sauveur :

Le n° 7732 gagne l'obligation de 100 fr. 13, 32, 100, 125, 135, 148, 178, 250, 191, 314, 325, 400, 538, 572, 582, 595, 619, 921, 926, 936, 939, 971, 798, 733, 743, 747, 756, 822, 823, 857, 920, 922, 1026, 1038, 1040, 1052, 1186, 1401, 1659, 1545, 1548, 1773, 1783, 1784, 1870, 2013, 2020, 2235, 2244, 2250, 2260, 2263, 2267, 2423, 2444, 2498, 2519, 2636, 2655, 2708, 2722, 2723, 2851, 2963, 3252, 3100, 3110, 3200, 3218, 3242, 3243, 3290, 3303, 3312, 3390, 3410, 3474, 3537, 3548, 3550, 3625, 3656, 3681, 3728, 3735, 3771, 3798, 3806